

# Conférence territoriale de l'habitat

## composition

- le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy
- la Vice-présidente déléguée à la cohésion sociale, à l'habitat, aux gens du voyage
- la Vice-président délégué à la politique de la Ville et à la rénovation urbaine
- le Vice-président délégué à l'urbanisme, au plan local d'urbanisme intercommunal, aux espaces publics
- le Vice-président délégué à l'économie, à l'énergie, au développement durable, aux partenariats territoriaux
- la Vice-présidente déléguée à la participation citoyenne, associative et territoriale, au conseil de développement durable, aux mobilités
- le Vice-président délégué aux transports en commun et infrastructures de transports, voiries, ouvrages d'art, signalétique, circulation, parkings et fourrière automobile
- La Conseillère déléguée aux questions relatives au logement des jeunes, à la prévention des expulsions et à la commission locale d'amélioration de l'habitat
- le Conseiller communautaire délégué à la vie étudiante, au Conseil de la Vie étudiante
- le Maire ou son représentant référent pour chaque commune membre
- le Préfet ou son représentant
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Monsieur le Président du S.Co.T. Sud 54 ou son représentant
- un représentant de chacun des organismes H.L.M. suivants :
  - Batigère Nord-Est
  - Est Habitat Construction - 3F
  - Immobilière des chemins de fer Nord-Est
  - Le Nid
  - LogiEst
  - meurthe & moselle Habitat
  - Nouveau Logis de l'Est
  - de Nancy
  - Présence Habitat
  - Société Lorraine d'Habitat
  - Vilogia-Maison Familiale Lorraine
- un représentant d'Union et Solidarité (U.e.S.)
- un représentant de l'Association régionale des organismes de Lorraine (A.R.E.L.O.R.)
- un représentant d'Adoma
- un représentant de l'association d'accueil et Réinsertion Sociale (A.R.S.)
- Agence départementale d'informations sur le logement (A.D.I.L. 54)
- Un représentant de la Commission intercommunale pour l'accessibilité
- un représentant de la Société Publique Locale « Grand Nancy HABITAT »
- un représentant de chacun des organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction
  - CILGERE

- Alliance
- Plurial
- un représentant de la Confédération Syndicale du Cadre de Vie 54
- un représentant de la Confédération générale du Logement 54
- un représentant de l'U.D.A.F. 54
- un représentant de l'Association Droit au Logement
- un représentant de la Confédération nationale du Logement
- un représentant de la Fédération Régionale des Amicales de locataires H.L.M.
- un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- un représentant de la Chambre F.N.A.I.M. des professions immobilières
- un représentant de la Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires, (U.N.P.I.),
- un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.),
- un représentant du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (C.R.O.U.S.),
- l'A.D.U.A.N.
- Monsieur le Président de la chambre des notaires ou son représentant
- Monsieur le Président de la fédération des Promoteurs Immobilier d'Alsace Lorraine ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil de Développement Durable ou son représentant
- Monsieur le Président de l'ordre des architectes ou son représentant